

Grève féministe, préavis de grève déposé pour la journée du 14 juin 2023

Le 4 mai dernier, l'Assemblée du personnel de l'Etat et du secteur subventionné a pris note de l'absence de réponse concrète du Conseil d'Etat aux [revendications](#) déposées le 28 mars dernier. En conséquence, l'Assemblée a voté à l'unanimité une [résolution et la participation à la grève générale féministe du 14 juin prochain](#).

A la suite de la démonstration de la professeure Klea Faniko sur la persistance du sexisme dans la société et le monde du travail, l'Assemblée a voté les priorités suivantes :

- Le **retour à l'âge pivot de 64 ans** pour la retraite ;
- La **réduction du temps de travail** afin de mieux pouvoir concilier vie professionnelle et vie privée ;
- Une **dotation en personnel suffisante** dans les métiers en sous-effectif (soins, social et écoles) ;
- La **revalorisation immédiate des salaires dans la santé, le social et le nettoyage** ;
- L'**allègement du travail en fin de carrière** : suppression des horaires coupés, congés payés pour décharge d'âge, suppression des tâches pénibles, droit à une mobilité interne choisie.

Les instances du Cartel sont mandatées par l'Assemblée pour ouvrir des négociations avec le Conseil d'Etat sur ces priorités et l'ensemble du cahier de revendications. Si **certaines revendications peuvent être mise en place sans délai** (CV anonymisé, respect des horaires planifiés, remplacement des congés maternité, ...), d'autres doivent être d'ores et déjà **introduites dans le projet de budget 2024** (suppression des horaires coupés, généralisation des congés payés pour décharge d'âge, dotation suffisante dans les secteurs sous pression, congé parental, ...). Enfin, **d'autres nécessitent de reprendre d'anciens projets « pilotes » en vue d'une généralisation de leur application** (réduction du temps de travail sans réduction de salaire).

LA GREVE EST LEGALE ET JUSTIFIEE

Annoncez-vous auprès de votre hiérarchie et suivez les instructions de vos associations syndicales et professionnelles. Lien sur le site du collectif genevois de la grève féministe – appel aux dons :

<https://grevefeministe-ge.ch/>

OUI à l'initiative 1000 emplois (IN 181) le 18 juin 2023 – une initiative réaliste pour soulager les secteurs sous pression et mettre en place des emplois, des formations et une mobilité choisie en faveur de la transition écologique.

Face à la pression démographique, aux changements climatiques et à la guerre en Europe, IL FAUT REAGIR ! Être au service de la population et des entreprises, c'est la mission du service public. Soutenir cette initiative, c'est permettre ce que nous souhaitons accomplir : aider l'ensemble des composantes de la société à amorcer des évolutions indispensables. L'initiative répond par la **solidarité** à cette nécessité sociale et écologique en maintenant et créant des emplois tant dans le secteur public que privé notamment :

- en lien avec le taux de chômage (environ 740 emplois selon taux actuel, source SECO) ;
- pour soutenir et accompagner les **entreprises dans la transition écologique** ;
- pour développer des projets écologiques avec le privé (isolation bâtiments, énergies alternatives,...).

L'adoption de l'initiative, contrairement à la loi fédérale sur le chômage, contraindra l'État de Genève à mettre en œuvre des formations de réorientation professionnelles dans le cadre des évolutions inéluctables à venir (ex: réduction du trafic de l'aéroport). De plus, l'initiative encourage la réduction du temps de travail pour favoriser **la mobilité douce, les gestes écologiques à la maison (réparer plutôt qu'acheter, ...), les liens avec les proches**.

L'ensemble de l'économie bénéficiera des retombées de ces investissements. A terme, les réajustements étant effectués, le taux de chômage baisse et le nombre de postes supplémentaires à l'Etat diminue.

[Des personnalités soutiennent l'initiative](#)

[Lien sur les contre-arguments aux opposants](#)

Le Cartel vous recommande également de voter le 18 juin 2023 :

- **OUI à l'initiative 185 « Pour une contribution temporaire de solidarité sur les grandes fortunes »**
- **NON à la loi sur l'évaluation fiscale des immeubles, qui favorise les plus riches propriétaires et les plus gros contribuables, au détriment des moyens pour les prestations publiques.**